

Journée d'études organisée par l'Université de Franche-Comté sous la direction de Kristina Rasolonoromalaza, Maître de conférences à l'université de Franche-Comté, CRJFC

Le jeudi 23 novembre de 9h à 17h30

La coopérative, idéotype de l'économie sociale et solidaire et de l'entreprise éthique ?

David Hiez, Professeur à l'université du Luxembourg

Les adaptations des principes coopératifs et du droit coopératif au regard de l'évolution des besoins économiques et sociaux depuis 1947

Les principes coopératifs sont importants depuis longtemps : reconnaissance par l'ACI), expression régulièrement actualisée, dernière version 1995 déclaration sur l'identité coopérative + guidance note en 2015, encore aujourd'hui groupe consultatif ACI pour éventuelle réécriture.

Valeur juridique discutée : longtemps absents du droit français et toujours pas de concordance entre affirmations en droit français et par l'ACI, consécration explicite dans l'article 1er de la loi de 1947 et implicite dans des dispositions particulières.

Lors d'une audition par le groupe consultatif ACI sur les principes coopératifs, mise en avant de quatre aspects susceptibles d'incidence sur les coopératives dans les prochaines décennies : reconnaissance internationale de l'ESS, fragilisation des valeurs démocratiques partout dans le monde, crise environnementale, fin de la suprématie occidentale.

En adoptant une approche plus historique, sur le droit français, l'observation est que l'évolutions est liées depuis 1947 à des questions socio-économiques ; or le futur probablement davantage marqué par les considérations politiques, voire éthiques.

I. L'adaptation passée des principes coopératifs aux évolutions socio-économiques

1992 : Adaptation à la financiarisation

2014 : Réaffirmation des valeurs coopératives traditionnelles. Mais par-delà cette oscillation, il existe des constantes.

A. Un mouvement de balancier

Contrôle démocratique exercé par les membres

1992 : vote des investisseurs proportionnel au capital, 2014 renforcement symbolique du vote par tête.

Participation économique des membres

1992 : Accroissement de l'intéressement financier, permission de la sortie du statut coopératif
2014 : Mise en avant symbolique des réserves, affirmation légale de la double qualité.

B. Des lignes de force en pointillés

Contrôle démocratique exercé par les membres : affaiblissement du contrôle par le jeu de la filialisation.

Participation économique des membres : développement du multi-sociétariat accompagné de l'abandon de la ristourne, ce qui questionne la notion même de coopérateur.

Adhésion volontaire et ouverte : intolérance croissante à l'engagement dans la durée.

Autonomie et indépendance : limite au poids des investisseurs, limite au poids des personnes publiques.

Éducation, formation et information : constat premier est silence total du droit ; exception marginale formation des administrateurs dans la coopération agricole. *Les débats ont fait apparaître deux compléments issus de la pratique : la lettre du code rural en coopération agricole est largement lettre morte ; en revanche en matière bancaire le pouvoir perturbateur des organes de contrôle conduit à des formations strictes avec examens pour permettre que les administrateurs soient validés.*

Coopération entre les coopératives: la coopération tant politique qu'économique se fait par familles; y a-t-il une évolution avec le développement de l'ESS?

Engagement envers la communauté : RSE, entreprise à mission, SCIC.

II. L'intégration future des considérations politico-éthiques.

L'inscription des coopératives à l'associationnisme du 19ème siècle est une façon efficace d'insister sur leur dimension politique ; le probable réencastrerent de l'économie pourrait marquer un retour de cette dimension. Politique et éthique.

A. L'incidence des considérations politiques

Le repositionnement des coopératives avec deux aspects :

territorialisation: réaffirmation des pouvoirs infra-étatiques, force coordinations supra-étatiques face à multinationales et soutien organisations internationales; rapprochement des pouvoirs publics: nouvelles hybridations.

Contribution des coopératives au soutien des valeurs modernité : épaisseur de la démocratie (l'insistance réductrice sur le principe une personne une voix est une faute), la neutralité (il est de plus en plus cruciale de donner un modèle de communauté non communautariste).

B. L'émergence des valeurs éthiques

Le caractère limité du monde : la coopérative fait appel à autre chose qu'à l'homo oeconomicus, ce qui permet un autre rapport au monde, la recherche d'un juste partage des richesses, des outils pour l'équité intergénérationnelle.

Le nécessaire contrôle sur la technique : modèle des plateformes coopératives, recours aux coopératives pour la réappropriation des données.

Finitude du monde, digitalisation, remondialisation, déstabilisation, évolution des besoins sociaux économiques

1947 : Reconstruction, crise économique, tournant libéral, déterritorialisation, hyper-consomérisme, désengagement de l'état, naissance de l'ESS, réactions à la réduction financiarise de l'entreprise, crise du salariat et plateformes, le rapport à l'économique, le rapport au collectif, le rapport aux pouvoirs publics: territoire et collectivités, libre adhésion et Etat, intérêt général ou communauté rapport à la question environnementale: indifférence à l'extractivisme mais besoins sociaux, rapport à la croissance, générations futures, rapport à la démocratie: continuité avec afaiblissement de l'épaisseur du principe, retour de la question discrimination neutralité rapport à la digitalisation: rapports superficiels (présence à distance), propriété des données ou algorithmes, rapport à la propriété: rapport aux autres entreprises de l'ESS.